

nommer, l'Eglise imposait une pénitence de sept, dix, ou douze ans, selon la gravité ; la révolte contre les puissances spirituelles ou temporelles était punie par une pénitence de toute la vie ; celui qui avait commis un homicide devait se tenir toute sa vie à la porte de l'église, pendant l'office divin, et il ne pouvait recevoir la communion qu'à l'article de la mort. (Si tant de jeunes ménages lisaiient et comprenaient !)

Telles étaient les peines rigoureuses que la primitive Eglise infligeait autrefois pour le péché, et elle ne croyait pas par là dépasser la mesure de la justice, tant elle avait conscience — et elle l'a encore — de cette autre justice qui est la justice infinie !

Le nombre des péchés se multipliant, et la *lâcheté* augmentant dans la famille chrétienne, l'Eglise a dû modérer sa rigueur. Si pour une seule faute, il fallait cinq, dix, quinze ans de pénitence, comment la même faute se répétant vingt fois, cent fois, mille fois, une vie humaine eût-elle pu suffire à la pénitence satisfactorie ? Comment le pourrait-elle aujourd'hui ? Si pour un seul *homicide*, il fallait une pénitence de toute une vie, comment pour l'homicide perpétré jurement, cinquante, soixante ou même quatre-vingts ans de vie et de pénitence pourraient-ils offrir une compensation et une satisfaction ?

Que fait alors l'Eglise ? Elle se convertit en miséricorde, comme son divin et doux fondateur ! Elle sait que là où le péché avait abondé, Lui, a fait abonder la grâce ! Elle prend à pleines mains dans ce trésor *surabondant* qu'il lui a laissé. Elle dit :

“ Autrefois, la ferveur du pénitent, ou la crainte de le décourager, ou la lettre d'un martyr écrivant en sa faveur du fond des cachots ou de l'exil, faisait souvent abréger son expiation, et je lui accordais une remise, une indulgence d'un certain nombre d'années ou de jours. Maintenant, au lieu de la lettre du martyr, je prends en mes mains le *Chirographum Christi*, la lettre du Christ, et au nom de celui qui a prêché miséricorde, je fais miséricorde. Ce n'est pas que je considère vos fautes comme moins dignes de châtiment ; mais je condescends à votre faiblesse, comme lui-même a condescendu, et encore une fois, pour un *Ave* d'un quart de minute, je vous fais grâce de deux